

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 10 octobre 2024 à 20h30

-+-+--+

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, M. GUIDE Julien, Mme Lauriane HYVERNAT (pouvoir de Mme FANGET), Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel , Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h45), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique (pouvoir de Mme FARFOUILLON), M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan,

Excusés : Mme FANGET Laure (pouvoir à Mme HYVERNAT), Mme FARFOUILLON Brigitte (pouvoir à Mme PERRILLAT-MANDRY),

M. LUCENET est désigné comme secrétaire de séance.

-+-+--+

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Schéma directeur des bornes IRVE-SIEA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2224-37 et L.5211-56;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi LOM ;

Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 modifiant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu la délibération n°DE202403043 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 23 mars 2024 relative au recours au mécanisme des fonds de concours à destination des communes membres du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu le courrier de la Préfecture de l'Ain daté du 2 mai 2024, réceptionné par les services du SIEA, préconisant, en l'absence d'un transfert de la compétence IRVE, détenue par les communes, au SIEA, de procéder à

une modification des statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres et notamment de réaliser, par ce biais, un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), nécessaire pour bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements au réseau électrique desdites bornes de recharge ;

Vu la délibération n°20240679 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 faisant part, en conséquence, de la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 ;

Vu la délibération n°20240680 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 par laquelle le SIEA accepte la réalisation d'une prestation de service de réalisation d'un SDIRVE pour le compte de ses communes membres ;

Vu le projet de convention de prestation de service pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain annexé à la présente délibération ;

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

Considérant le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements desdites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

Considérant par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de Francheleins, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

Considérant que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Francheleins, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- **Confie**, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Approuve**, dans son intégralité, la convention de prestation de service jointe en annexe ;
- **Accepte** de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **Adopte**, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Francheleins ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Modification des commissions communales

Les commissions communales doivent être modifiées suite aux demandes suivantes :

- M. Johan VIVIEN-MAGNIEN souhaite quitter les commissions urbanisme et jeunesse.
- M. Guillaume NOTIN se demande s'il y a un intérêt à ce qu'il reste à la commission jeunesse, à laquelle il est souvent absent.

Mme MOUCHETTE indique que concrètement il ne se passe pas grand-chose dans cette commission puisqu'on ne trouve pas de bonne manière de communiquer avec les jeunes et, après réflexion, M. NOTIN souhaite finalement rester dans la commission jeunesse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, les commissions communales sont modifiées comme ci-dessous :

Commission Finances et gestion de la maison de l'Amitié

Vice-président : Jean-Michel LUX

Membres : Thierry LUCENET, Sabrina MOUCHETTE, Mathieu ROLLET, Stéphanie CHAUVOT, Philippe MOLLARD, Laure FANGET, M. Christophe DEROCHE.

Commission Communication et fleurissement

Vice-présidente : Stéphanie CHAUVOT

Membres : Christophe DEROCHE, Laure FANGET, Thierry LUCENET, Lauriane HYVERNAT, Monique PERRILLAT MANDRY, Johan VIVIEN MAGNIEN.

Commission Numérique

Vice-président : Johan VIVIEN MAGNIEN

Membres : Sabrina MOUCHETTE, Stéphanie CHAUVOT, Lauriane HYVERNAT, Thierry LUCENET, Guillaume NOTIN.

Commission Urbanisme et cimetières

Vice-président : Mathieu ROLLET

Membres : Brigitte FARFOUILLON, Marie JOUBERT, Sylvie JOURDAN, Thierry LUCENET, Nathalie MARCHE, Philippe MOLLARD, Guillaume NOTIN, Lauriane HYVERNAT.

Commission Bâtiments et développement durable

Vice-président : Christophe DEROCHE

Membres : Stéphanie CHAUVOT, Hervé DESTHIEUX, Laure FANGET, Julien GUIDE, Thierry LUCENET, Philippe MOLLARD, Guillaume NOTIN, Johan VIVIEN MAGNIEN.

Commission voirie - sentiers

Vice-président : Thierry LUCENET

Membres : Stéphanie CHAUVOT, Christophe DEROCHE, Hervé DESTHIEUX, Brigitte FARFOUILLON, Julien GUIDE, Sabrina MOUCHETTE, Sébastien MOYNE, Mathieu ROLLET.

Commission Scolaire

Vice-présidente : Sabrina MOUCHETTE

Membres : Stéphanie CHAUVOT, Marie JOUBERT, Sylvie JOURDAN, Nathalie MARCHE, Monique PERRILLAT MANDRY.

Commission Jeunesse

Vice-présidente : Sabrina MOUCHETTE

Membres : Guillaume NOTIN, Laure FANGET, Stéphanie CHAUVOT.

Arrivée de M. MOLLARD à 20h45

Décision modificative n°3 du budget principal

M. le Maire explique que dans le cadre du marché d'aménagement de la Grande rue, il est demandé par la trésorerie des écritures budgétaires destinées à récupérer l'avance versée au prestataire des travaux, pour un montant de 11 766,15€. Il ne s'agit donc pas d'un flux financier (pas de recette ou de dépense supplémentaire), mais d'une régularisation comptable de compte à compte qui doit s'opérer de la façon suivante :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2151 (041) : Réseaux de voirie	11 766,15	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.corporelles	11 766,15
Total dépenses :	11 766,15	Total recettes :	11 766,15
Total dépenses :	11 766,15	Total recettes :	11 766,15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :
Approuve la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

Voirie : modifications de circulations

La commission voirie souhaite faire part de son intention de sonder et informer les habitants sur plusieurs modifications de circulation :

- chemins des Primevères et de la Chapelle : sens unique
- rue du Jeu de Boules (de la RD27 à l'impasse de Mareingis) : sens unique
- lotissement Bicêtre : passage entre la rue de la mairie et la rue des écoliers neutralisé. Sortie et entrée du lotissement uniquement par la rue du Bicêtre au sud.

M. LUCENET explique en détail les propositions de la commission :

- pour le Bicêtre, fermeture aux véhicules motorisés par trois gabions avec un stationnement pompier pour l'accès à la réserve d'eau. Un courrier leur sera distribué en indiquant la date de mise en place, qui tiendra compte du délai nécessaire à la commande et réception des signalisations à mettre en oeuvre.
- Amareins et Cesseins : sens unique de circulation pour éviter les difficultés de croisement. Un sondage va être effectué. En fonction des retours des sondages des riverains, les arrêtés seront pris et les panneaux seront mis en place.

M. LUCENET évoque également les priorités sur la départementale à Cesseins. La commission propose de mettre des stops sur la D75g et le chemin de Beybleu, ces deux priorités, pourtant signalées, n'étant pas respectées. Le Département devra être consulté.

Des devis sont en cours pour les panneaux et les marquages vers deux entreprises, pour l'ensemble des mesures proposées.

Extension mairie : devis menuisier

Le titulaire du lot des menuiseries intérieures du marché d'extension de la mairie étant en liquidation judiciaire, une partie de son lot va être annulée et assumée par une autre entreprise. Celle-ci nous a fourni un devis à 2462€, qui ne nécessite pas de délibération du conseil. L'enveloppe déjà votée pour l'opération n'en sera pas modifiée.

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

M. le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

Il précise que les zones d'accélération correspondent aux zones que nous jugeons préférentielles pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en tenant compte des potentiels du territoire communal et de leur pertinence sur ce territoire ; ces zones peuvent concerner plusieurs énergies renouvelables pour répondre aux différents usages, en électricité, chaleur ou gaz.

Vu la décision de ne pas effectuer de consultation du public, cette définition des zones n'ayant pas de caractère contraignant pour les propriétaires,

Les zones d'accélération proposées sur le territoire communal sont les suivantes :

Numéro	Type Enr		
		1650700A0533	PV toiture
		1650700A0534	PV toiture
		1650700A0547	PV toiture
		1650030A0802	PV toiture
165070ZC0029	Méthanisation	1650030A0801	PV toiture
1650700B0318	PV au sol	1650030A0800	PV toiture
1650700B0197	PV au sol	1650030A0799	PV toiture
1650700B0137	PV au sol	1650030A1259	PV toiture
1650700B0201	PV au sol	1650030A0463	PV toiture
1650030A0166	PV au sol	1650000A0708	PV toiture
1650030A0163	PV au sol	1650000A0337	PV toiture
1650030A0164	PV au sol	1650000A0147	PV toiture
1650030A0112	PV au sol	1650000A0714	PV toiture
1650030A0113	PV au sol	1650000A1120	PV toiture
165070ZC0070	PV ombrière	1650000A0127	PV toiture
1650700B0378	PV toiture	1650000A0691	PV toiture
1650700B0379	PV toiture	1650000A0612	PV toiture
1650700B0382	PV toiture	1650000A1062	PV toiture
1650700B0152	PV toiture		

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- de définir, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que ci-dessus,
- de charger M. le maire de transmettre cette délibération au référent préfectoral.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 5 828,02€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

Bâtiments

M. DEROCHE indique que les produits d'entretien vont finalement être stockés au local technique afin de faciliter la gestion du stock et les commandes.

Concernant la salle des fêtes, deux devis de deux entreprises ont été demandés pour l'installation d'une climatisation réversible dans la grande salle. Pour le store défectueux, il a fallu changer d'option et partir sur un changement du moteur plutôt qu'une réparation, afin de bénéficier d'une garantie.

Concernant l'école la rampe de globes extérieurs, peu pratique, a été remplacé par des lampes à led à détection de mouvements. Concernant l'alarme, il n'y a pas de sirène reliée au système central dans l'algeco, le système est indépendant, du fait que ce bâtiment est indépendant. Il y a néanmoins un système d'alarme propre à l'algeco, qui fonctionne donc de façon autonome. Par contre, une sirène du système général est en face du bâtiment, ce qui devrait permettre de bien l'entendre. Un test va être effectué, mais un devis est néanmoins demandé pour un raccordement au système central.

Concernant la buvette une prise à été demandée à l'extérieur et cela va être fait.

Concernant l'extension de la mairie, les travaux continuent de bien avancer même si on prend un peu de retard sur l'électricité. Pour l'aménagement extérieur (VRD), il y aura plus de délai, en raison d'un retard de prévenance du sous-traitant. Celui-ci doit pouvoir intervenir fin octobre, mais certainement pas avant. Il sera en principe possible de faire le verre de l'amitié qui suit le 11 novembre dans la nouvelle salle de réunion.

Le remplacement de la porte de l'école est toujours prévu pendant les congés scolaires.

Concernant l'auberge de l'Appéum et sa mise en vente, un devis pour les études obligatoires a été reçu. Une fois les études faites, l'annonce sera visible à l'agence Val d'Or.

Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE évoque les changements de personnel pour remplacer nos agents absents.

Suite à des plaintes de parents concernant la cantine et à la rencontre avec le Sou des écoles qui avait suivi, un groupe de travail avec des membres de la mairie (élus et agents) et du Sou est en train de se mettre en place dans le but d'améliorer le service.

Concernant l'école, six ordinateurs ont été achetés et sont en cours de paramétrage. Ils seront distribués prochainement, accompagnés d'une charte d'utilisation.

Concernant le Service civique de la commune, nous engageons la candidate rencontrée récemment qui commencera le 4 novembre. Ses missions comprendront l'animation des temps du midi, du conseil municipal des enfants et l'aide aux devoirs.

Le conseil municipal des enfants se réunit le 17 octobre prochain, avec ses nouveaux membres. Ceux-ci seront certainement présentés au conseil municipal du 7 novembre.

Urbanisme et cimetière

M. ROLLET informe que la commission urbanisme s'est réuni le 19 septembre pour la préparation de la réunion publique du 25 septembre. Il y a eu environ 50 participants, donc un peu moins qu'à la précédente. Quelques questions pertinentes ont été posées. Le travail sur le projet doit continuer et s'affiner, avec notamment les emplacements réservés (voiries et autres), en particulier le parking du feu de Montmerle pour lequel nous avons sollicité un cabinet d'avocat spécialisé en urbanisme. La prochaine réunion de la commission est prévue le 14 novembre.

Concernant le SCOT, la dernière réunion avait pour but la validation de commande d'une étude paysagère et énergétique. Son coût pour notre scot et celui de la Dombes est de 124 825€, subventionnable à 60 % par le fonds européen et 20 % par le fonds vert : une réunion de présentation est prévue le 28 octobre à Châtillon à 18h.

Communication Fleurissement

Mme CHAUVOT indique qu'une réunion de la commission a eu lieu ce mardi pour la préparation du bulletin municipal. Les premiers éléments seront envoyés la semaine prochaine vers DG promo, afin d'en démarrer l'élaboration.

Les massifs de l'aménagement du carrefour ont été agencés.

Concernant la cérémonie du 11 novembre, qui aura lieu à 11h au cimetière, le verre de l'amitié aura lieu si possible dans l'extension de la mairie.

- **Voirie et chemins**

M. LUCENET indique que la réception des travaux du carrefour de la mairie est prévue le 25 octobre suite à la reprise du grenaillage.

- **Numérique**

Le panneau lumineux est en place et fonctionne bien. Il y a ce jour, un souci électrique dû aux intempéries, qui sera rapidement résolu.

Questions diverses

- M. le Maire informe que la visite du Sénat du 18 décembre prochain se rapproche et une option sur les billets de train est posée. Le programme complet de la journée sera à préciser.
- Mme PERRILLAT MANDRY informe que le repas des anciens aura lieu le 1^{er} décembre. Une conférence en lien avec une kinésithérapeute aura lieu début janvier afin de mettre en place des ateliers destinés à prévenir les chutes des personnes âgées et ainsi mieux conserver leur autonomie.
- M. le Maire indique la prochaine réunion de contractualisation au cours de laquelle il confirmera les projets en cours sur lesquelles nous avons obtenu une subvention.
- Mme HYVERNAT informe que de la part de Mme FANGET que l'association Brillez pour Francheleins fera son défilé le 16 novembre et propose à la vente des calendriers au profit de l'association Une cuillère d'espoir.
- M. ROLLET informe d'une rencontre, le 30 octobre à 9h avec le SIEA pour parler de tous les sujets communs, y compris la fibre !
- Mme MOUCHETTE informe qu'elle a été l'unique participante à la conférence animalière donnée par l'association Label et les bêtes à Francheleins, qui était intéressante et dense.
- Mme JOURDAN rappelle l'After du Sou des écoles ce vendredi 11 octobre.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 7 novembre 2024 à 20h00 en salle du conseil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Le maire
J.M. LUX

Le secrétaire
T. LUCENET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'T. Lucenet', written over a horizontal line.